



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

veaux

Question écrite n° 121758

Texte de la question

M. François Dosé attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés que rencontre actuellement la filière veaux. En effet, la réforme de l'organisation commune des marchés de la filière laitière, avec suppression de la prime de dénaturation du lait écrémé destiné aux veaux, la crise sanitaire de la fièvre catarrhale, la hausse du coût des matières premières, la réduction de la consommation ont contribué à fragiliser cette filière et ont conduit à une baisse des cours du veau de boucherie. Les éleveurs qui ont beaucoup investi dans des outils de production aux normes rencontrent des difficultés financières importantes qui risquent de mettre en péril leurs exploitations. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin de permettre le maintien de l'activité des éleveurs de veaux.

Texte de la réponse

Depuis plusieurs mois, la filière du veau de boucherie est confrontée à d'importantes difficultés liées à un déséquilibre entre l'offre et la demande de viande de veau, ainsi qu'au renchérissement des coûts de production. Cette situation affecte la rentabilité du secteur et le revenu des éleveurs. Afin de préserver cette filière et de rechercher des voies de solution, une table ronde s'est tenue le 13 avril 2007 au ministère de l'agriculture et de la pêche avec la présence des représentants professionnels de la filière. À cette occasion, le conseil général de l'alimentation et des espaces ruraux (CGAAER) a présenté les résultats de sa récente mission réalisée dans le secteur du veau de boucherie à la demande du ministère. Il a été recommandé que l'interprofession adopte rapidement un plan permettant de restaurer la compétitivité de la filière et de rétablir les équilibres de marché. Les débats ont fait ressortir la nécessité d'élaborer, dans les meilleurs délais, un cadre interprofessionnel destiné notamment à mieux maîtriser la production et à relancer le secteur, tout en tenant compte de la situation des éleveurs. L'État accompagnera cet effort de l'interprofession notamment par le financement de programmes de recherche et de développement, et de campagne de promotion de la viande de veau. Dans l'immédiat et afin d'apporter un soutien aux éleveurs de veaux de boucherie en difficulté, une première enveloppe de 200 000 euros a été dégagée au titre du fonds d'allègement des charges (FAC) pour prendre en charge des intérêts de prêts professionnels des éleveurs à moyen et long terme. En outre, les caisses de la mutualité sociale agricole (MSA) ont eu pour instruction de prêter une attention particulière (sous forme d'échéancier) aux éleveurs ainsi en difficulté.

Données clés

Auteur : [M. François Dosé](#)

Circonscription : Meuse (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121758

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2007, page 3472

Réponse publiée le : 15 mai 2007, page 4417